

parti au pouvoir. Je suis ravi de les voir endosser cette responsabilité. Je suis désolé de les voir perdre courage dans cette épreuve, mais ceci dit, monsieur le Président, je voudrais proposer un moyen de résoudre cette difficulté.

Il se pose ici un certain problème, je pense, comme Votre Honneur et les députés le savent. Si ces questions sont transformées, elles seront inscrites au *Feuilleton* comme avis de motion portant production de documents. Toutes les semaines, le gouvernement demandera qu'ils restent au *Feuilleton* ou bien il demandera qu'ils soient reportés à l'ordre du jour. Ensuite, ces avis de motion vont dans l'urne, comme les députés l'ont fait remarquer et les chances qu'ils soient tirés sont très faibles. Le débat sur les motions tirées de l'urne dure une heure et demie. Puis il y aura un vote, comme le savent les députés, et nous sommes conscients que cela implique une courte procédure.

Si ma mémoire est fidèle—la Présidence me rappellera à l'ordre si je suis dans l'erreur—avant la modification du Règlement, ces motions étaient débattues automatiquement au moins une fois par semaine aux heures réservées aux initiatives parlementaires. Autrement dit, ces motions n'étaient pas choisies au sort. Rien ne l'était, mais une bonne partie du temps des mesures d'initiative parlementaire était allouée aux avis de motions pour la production de documents, ce qui n'est plus le cas.

La façon de régler le problème serait peut-être de renvoyer l'affaire au Comité des élections, privilèges, procédures et affaires émanant des députés. Membre du comité, je suggère au whip en chef du gouvernement de considérer l'opportunité de saisir le comité de la proposition du secrétaire parlementaire selon laquelle ces questions seraient traitées comme des motions pour la production de documents. De toute façon, nous savons qu'on ne répondra pas aux questions dans des délais raisonnables. Si le comité en est saisi, il pourrait en même temps étudier l'opportunité de modifier le Règlement afin de trouver un moyen plus rapide de répondre aux questions quand le gouvernement ne veut pas ou ne peut pas le faire. Le gouvernement pourrait revenir à la Chambre et dire qu'il est incapable de traiter la question comme telle

### *Recours au Règlement—M. Cooper*

ou qu'il n'est pas disposé à le faire. Nous ne répondrons pas. Nous pensons que la question n'est pas raisonnable parce que la réponse va coûter 25 000\$. La Chambre pourrait alors trancher la question rapidement. Nous pouvons sûrement trouver un moyen de laisser le gouvernement le faire par la voie d'une recommandation.

Maintenant que le gouvernement est à l'écoute—je ne voudrais pas trop insister—je précise qu'il y a au *Feuilleton* un avis de motion en mon nom dans laquelle je propose une modification au même article du Règlement qui traite des questions. La motion sera mise dans le tas pour l'urne, mais elle pourrait être adoptée à l'unanimité aujourd'hui et l'amendement au paragraphe qui porte sur le nombre de questions permis au *Feuilleton* pourrait être envoyé au même comité qui l'étudierait et ferait rapport à la Chambre. Ma suggestion peut vous aider puisque Votre Honneur ne serait pas obligé de prendre une décision aujourd'hui et que la question serait renvoyée à un comité qui ferait des recommandations.

**M. le Président:** Je tiens d'abord à remercier les députés des deux côtés pour leurs interventions qui m'ont été très utiles. Je les étudierai et je verrai s'il y a un moyen de résoudre le problème. Pour que les députés et le public comprennent la difficulté de cette question, voici les problèmes qu'elle comporte.

J'ai été des deux côtés de la Chambre, comme les députés le savent et je pense que tous ceux d'entre nous qui ont passé un certain temps ici admettront que certaines questions sont, délibérément ou non, vagues et difficiles à répondre. D'autres, au contraire, ne sont pas vagues, mais elles sont tellement sérieuses qu'il est très difficile d'y répondre.

Prenons, par exemple, la question que le député de Mackenzie (M. Althouse) vient de poser. Avec la meilleure volonté du monde, il peut être très difficile de dresser rapidement et efficacement la liste de tous les fruits et légumes achetés par les prisons, les hôpitaux et les autres organismes. Je vois que le député de Mackenzie fait signe que oui. Le problème est évident.

Selon le Règlement annoté dont nous sommes fiers à juste titre, ce paragraphe n'a peut-être pas été utilisé depuis 1923. Il place néanmoins le Président dans une